

# Philippe Close (PS)

## "Elargissons le droit de vote des étrangers"

LE SOIR - PATRICE LEPRINCE ET VANESSA LHUILLIER - 12/08/16

### **Régionales : Close veut faire voter les étrangers**

*Donner le droit de vote aux étrangers pour redorer l'image de Bruxelles. C'est la proposition surprenante de Philippe Close (PS), échevin du Tourisme de la Ville de Bruxelles et chef de groupe socialiste au parlement régional. Il s'explique : « La richesse des Bruxellois, c'est leur diversité et leur ouverture. Pour montrer cela, je pense qu'il est temps de passer à l'étape supérieure et de dire que tous ceux qui résident en Belgique depuis plus de 5 ans doivent pouvoir voter aux élections régionales. » La proposition de Philippe Close est pleinement assumée au PS. Le programme socialiste pour les élections de 2014 plaide d'ailleurs pour l'extension du droit de vote aux étrangers pour toutes les élections.*

Bruxelles doit montrer qu'elle est une ville monde et ouverte. Philippe Close souhaite ouvrir le droit de vote aux étrangers pour les régionales.

Entretien.

Le chef de groupe PS déposera une proposition de résolution au parlement bruxellois à la rentrée.

Bruxelles a connu une année très dure d'un point de vue économique, particulièrement pour le secteur du tourisme. Elle qui, depuis des années, se bat pour changer son image de ville de congrès morte le week-end, elle doit aujourd'hui faire face à une diminution de sa fréquentation. En juillet, les hôtels de la capitale ont enregistré un taux de remplissage de 62 %, ce qui constitue une diminution de 10 points par rapport à l'année dernière. Alors, pour tenter de redorer le blason bruxellois, l'échevin du Tourisme de la Ville de Bruxelles et chef de groupe socialiste au parlement régional, Philippe Close, souhaite accentuer le côté ville monde.

### **Comment souhaitez-vous renforcer l'image de Bruxelles comme une ville à la portée mondiale ?**

*Bruxelles est aujourd'hui une ville incontournable. Elle est la capitale des lobbies, d'institutions internationales comme l'Otan et l'Union européenne. C'est aussi une ville de santé dans laquelle le monde entier vient. Le tourisme représente l'industrie de la capitale. Mais le lockdown puis les attentats du 22 mars ont donné une mauvaise image de Bruxelles. On est passé d'un Bruxelles bashing à un Bruxelles caring. Après les attentats, on nous a plaints car nous avons souffert. On doit maintenant se reconstruire. Or, j'ai peur que certains veuillent qu'on se renferme sur nous-mêmes. Or, la richesse des Bruxellois, c'est leur diversité et leur ouverture. Pour montrer cela, je pense qu'il est temps de passer à*

*l'étape supérieure et de dire que tous les résidents de plus de 5 ans doivent pouvoir voter aux élections régionales. Je crois que cela serait un signal extrêmement fort.*

### **Quel pourcentage de la population serait concerné par cette mesure ?**

*Les populations non belges représentent environ 33 % des électeurs dont 26 % sont des Européens. Les personnes venant d'en dehors de l'Europe prennent la nationalité belge. Quand on est citoyen européen, on n'est pas obligé de prendre la nationalité. Ils peuvent être fonctionnaire depuis 2002 à part policier et militaire. Ils ont accès à tous mais je ne veux pas faire de distinction entre les deux. On n'est pas juste la capitale de l'Europe. On doit rester une ville monde, c'est dans notre ADN et ce droit de vote est un signal extrêmement fort. D'où que vous veniez, vous êtes un citoyen bruxellois dont on a besoin d'entendre la voix.*

### **Mais la Région bruxelloise ne peut pas légiférer en la matière.**

*Non, cela dépend du fédéral. La constitution permet de faire cette modification mais il faut une loi. Je ne sais pas ce qu'en pensent la Flandre et la Wallonie mais à Bruxelles, cela fait partie de notre ADN. Nous avons donné le droit de vote aux étrangers pour les communales, nous pouvons le faire pour les Régionales, au moins à Bruxelles. C'est pour cela que nous allons remettre une proposition de résolution au parlement bruxellois en septembre. Elle sera évidemment ouverte aux autres partis et je pense que Défi ou le CDH nous suivront.*

### **Pour les communales, peu d'étrangers se sont inscrits. Ne faut-il pas mieux investir de ce côté-là avant d'ouvrir le droit pour les régionales ?**

*Aux communales, 15 % se sont inscrits, ce qui représente 25.000 personnes. C'est pas mal et nous continuons à sensibiliser les expatriés. Le vote obligatoire en refroidit certains mais je pense qu'il ne faut pas y renoncer. Quand on ouvre des droits, cela entraîne aussi des devoirs.*

### **Quelles conditions souhaitez-vous appliquer ?**

*Il faudrait que la personne soit résidente depuis 5 ans comme pour les communales. Cela pourrait être d'application dès les prochaines élections. Par contre, je suis persuadé que cela changera le rapport du politique avec le citoyen. Je suis toujours étonné de voir à quel point les expatriés s'intéressent à l'avenir de Bruxelles. Les communes, c'était un premier pas mais notre projet est global pour toute la Région. Le citoyen doit pouvoir donner son avis en termes de mobilité. Les grands enjeux urbains dépassent les frontières communales. Et en tant que politique, nous avons besoin d'entendre la voix de tous les citoyens. On ne pourra plus ne pas écouter le Danois sous prétexte qu'il ne vote pas.*

### **N'est-ce pas une manière de favoriser votre parti ?**

*Les expatriés ne votent pas tous socialistes. Au contraire. Ce n'est pas le but. Le but est de défendre une Bruxelles ville monde qui défend les valeurs démocrates, européennes et sociales.*

## **Une idée du programme de 2014 du PS**

La sortie de Philippe Close sur le droit de vote n'est pas une initiative isolée et est pleinement

assumée au sein du parti. D'ailleurs, le programme du PS pour les élections de 2014 contenait un paragraphe sur le sujet, précise Karim Ibourki, le porte-parole du parti. Le voici : « *Le PS est pour l'extension du droit de vote pour les étrangers résidant légalement en Belgique depuis au moins 5 ans, lors de toutes les élections. Actuellement, les personnes étrangères, issues ou non d'un Etat membre de l'Union européenne, peuvent voter pour les seules élections communales. Participer à la vie de la Cité doit être une question de citoyenneté, pas uniquement de nationalité.* » Même son de cloche du côté de la Fédération bruxelloise et de sa patronne, Laurette Onkelinx. Ainsi, la proposition des socialistes vaut pour toutes les assemblées, pas uniquement les régionales.

## Carte d'identité

A 45 ans, Philippe Close est échevin du tourisme à la Ville de Bruxelles et chef de groupe socialiste au parlement bruxellois. Depuis son entrée en politique voici une quinzaine d'années, il défend l'ouverture et surtout le développement touristique de la capitale comme enjeu économique afin de permettre la création d'emplois non délocalisables.

## Les règles et les chiffres

MIS EN LIGNE LE 11/08/2016 À 21:37 PAR A.-C.B ET B.DY.

Qui peut voter pour quelle assemblée ? Voici un rappel des règles en Belgique.

**Elections fédérales, régionales et provinciales :** Les non Belges n'ont pas le droit de vote, qu'ils soient membres de l'Union européenne ou pas.

**Elections communales :** Tous les étrangers ont le droit de vote s'ils remplissent certaines conditions. Les citoyens membres de l'Union européenne doivent avoir 18 ans, être inscrits au registre de population de la commune, jouir de leurs droits civils et politiques. Les citoyens hors UE doivent avoir établi leur résidence en Belgique, sur base d'un titre de séjour légal, de manière ininterrompue pendant les 5 ans précédant l'introduction de la demande. Dans tous les cas, ces personnes doivent préalablement s'inscrire comme électeurs. Aux dernières élections communales (2012), seuls 10 % des étrangers non européens qui avaient le droit de vote en ont fait usage. La proportion monte à 13 % pour les étrangers issus de l'Union européenne. Sur l'ensemble du pays, 20.571 étrangers ont voté aux communales.

**Elections européennes :** Les citoyens européens résidant en Belgique peuvent voter pour le parlement européen. Ils doivent avoir leur résidence principale dans une commune belge et s'inscrire préalablement.